

Date de révision 31-oct.-2023

Numéro de révision 1

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit	66222
Numéro du fiche de données de sécurité	66222
Nom du produit	CAB-O-SIL M-5 UNTREATED FUMED SILICA
Forme	nanoforme

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119379499-16
Reach Registration Notes	Dieses Produkt ist nicht als gefährlich eingestuft, die Informationen in diesem Datenblatt dienen lediglich zu Ihrer Information.
CE n° (numéro d'index UE)	231-545-4
Numéro CAS	112945-52-5
Synonymes	CABOSIL M5
Substance pure/mélange	Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Divers Rheological control Flow agent Anti-agglomérant Agent anti-bloquant Anti-set-off agent Aide à la pulvérisation Agent épaississant Transporteur Agent de contrôle de la viscosité Agent brillant ou matifiant Intermédiaire chimique Agent de stabilisation Enduit Reinforcing agent Coating ADHESIVES Produit d'étanchéité Élastomère de silicone Produits en caoutchouc suspension dispersion
-------------------------	--

Batteries  
Cosmétiques  
Encres et toners  
PEINTURES OU MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES  
Produits d'hygiène et sanitaires

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	<b>112</b>

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### **Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.3. Autres dangers

#### **Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### **Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA 112945-52-5	> 99.9 %	01-211937949-9-16	231-545-4	Non classé	-	-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA 112945-52-5	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### Nanoforms

#### SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Name of (set of) nanoform(s)	Caractéristiques des particules	Valeur	Méthode
	Particle size distribution - d10	7 - 15 nm	
	Particle size distribution - d50	2 - 30 nm	
	Particle size distribution - d90	10 - 35 nm	
	Shape of particles	Spherical	
	Crystallinity	Amorphe	
	Surface treatment	Non	
	Specific surface area	50 - 450 m <sup>2</sup> /g	

#### Informations supplémentaires

Les informations réglementaires se trouvent sous la silice générale : CAS RN 7631-86-9, EINECS RN 231-545-4.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.
<b>Ingestion</b>	Inconfort gastro-intestinal

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** La silice est incombustible, aucun moyen d'extinction n'a donc besoin d'être identifié.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucun(e) connu(e).

**Produits de combustion dangereux** Aucun(e).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer rapidement par aspiration. L'utilisation d'un aspirateur avec filtration d'air particulaire à haute efficacité (HEPA) est recommandée. Ne créez pas de nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Prévenir la formation de nuages de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Toutes les parties métalliques de l'équipement de mélange et de traitement doivent être mises à la terre. Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Les fines poussières sont capables de pénétrer dans les équipements électriques et peuvent provoquer des courts-circuits électriques.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker avec des produits chimiques volatils car ils pourraient être adsorbés sur le produit. Conservé dans des conditions ambiantes. Conservé dans des récipients correctement étiquetés.
-----------------------------------	---

<b>Classe d'entreposage (TRGS 510)</b>	Indéterminé(e)(s).
--	--------------------

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Voir la section 1 pour plus d'informations.
---------------------------------------	---

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limites d'exposition</b>	
<b>Valeurs limites biologiques</b>	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites

d'exposition professionnelle biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
Notes

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Poudre
<b>Couleur</b>	blanche
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	1700 °C
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	2230 °C
<b>Inflammabilité</b>	

**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

### Remarques • Méthode

Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques.

Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques.

The product is not flammable. Le produit résiste à l'inflammation et ne favorise pas la propagation des flammes.

Sans objet.

<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Non combustible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>		Sans objet.
<b>pH</b>	3.6 - 4.5	Tests en interne.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Sans objet.
<b>Viscosité dynamique</b>		Sans objet.
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau	OECD 105.
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	2.2	@ 20 °C.
<b>Masse volumique apparente</b>	30-150 kg/m <sup>3</sup>	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>		Sans objet.
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucune information disponible.
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives

Not considered to be explosive

**Propriétés comburantes**

Does not meet the criteria for classification as oxidising

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Non réactif. La substance est un solide inorganique inerte.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques**

Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques**

Ce matériau est une poussière inorganique et ne créera ni ne supportera de conditions pouvant entraîner une explosion de poussière ou un incendie, Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, Éviter toute génération de poussières, Toutes les parties métalliques de l'équipement de mélange et de traitement doivent être mises à la terre, Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale.
<b>Ingestion</b>	Inconfort gastro-intestinal.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	> 5000 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	> 2000 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Non irritant pendant l'utilisation normale.

**SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau		Cutané(e)		24 heures	Score du produit = 0/8

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	---------------	--------------------	-----------

OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Score du produit 1.0/110
--	-------	-----	--	-----------	--------------------------

## SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Score du produit 1.0/110

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Based on available data the classification criteria are not met.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur le produit		
Méthode	Espèce	Résultats
Test d'Ames		Négatif
OCDE, essai n° 486 : Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo		Négatif
Test d'aberration chromosomique	Hamster	Négatif

## Informations sur les composants

## SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Résultats
Test d'Ames		Négatif
OCDE, essai n° 486 : Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo		Négatif
Test d'aberration chromosomique	Hamster	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune preuve de cancérogénicité n'a été observée chez plusieurs espèces animales suite à une exposition répétée par voie orale ou par inhalation à la silice amorphe. De même, les études épidémiologiques ne montrent aucune preuve de cancérogénicité chez les travailleurs qui fabriquent de la silice amorphe.

**Toxicité pour la reproduction** Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

**STOT - exposition unique** Based on available data the classification criteria are not met.

**STOT - exposition répétée** Toxicité à dose répétée : orale (rat), 2 semaines à 6 mois, aucun effet indésirable significatif lié au traitement à des doses allant jusqu'à 8 % de silice dans l'alimentation. Toxicité à dose répétée : inhalation (rat), 13 semaines, niveau le plus bas avec effet observé (DMEO) = 1,3 mg/m<sup>3</sup> sur la base d'effets réversibles légers dans les poumons. Toxicité à dose répétée : inhalation (rat), 90 jours, DMEO = 1 mg/m<sup>3</sup> basée sur les effets réversibles dans les poumons et les effets dans la cavité nasale. Toxicité à dose répétée avec SAS 400 m<sup>2</sup>/g : inhalation (rat), 90 jours, inflammation totalement réversible liée aux processus de clairance après la période de récupération. La NOAEC (poumon) basée sur l'histopathologie et le marqueur inflammatoire est de 5 mg/m<sup>3</sup>. Based on available data the classification criteria are not met.

**Danger par aspiration** Based on available data the classification criteria are not met.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson Brachydanio rerio	CL50	> 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	EL50	> 1000 - 10000 mg/L		

#### SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson Brachydanio rerio	CL50	> 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	EL50	> 1000 - 10000 mg/L		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le** Non réglementé

## transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA 112945-52-5	RG 25

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** non dangereux pour l'eau (nwg)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants  
 Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Date de révision** 31-oct.-2023

**Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**